

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1er octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEEES 175 Subvention (14.900 euros) à divers organismes dans le cadre de l'appel à projets pour l'aide à l'organisation de colloques scientifiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 5.000 euros à la Société d'Etudes syriaques, pour le colloque "Les églises syriaques" ;
- 3.900 euros à la Société internationale de Recherche Emmanuel Levinas (SIREL PHILOPOL), pour le colloque "Heidegger et les sciences sociales : la dette et la distance" ;
- 4.000 euros à l'Institut Cochin pour la "XXIXe Journée Jean-Claude Dreyfus : 13 questions à propos de l'homéostasie du muscle squelettique" ;
- 2.000 euros au Groupe interdisciplinaire d'Etudes nizaniennes (GIEN), pour le colloque "La Gauche des années 1930".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.